

L'ANC exige la libération des Leaders de la DMK

Les réactions fusent de partout pour demander la libération sans conditions des deux responsables de la Dynamique Kpodzro. La dernière en date est celle de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) de Jean-Pierre Fabre. Ce dernier et ses pairs par le truchement d'un communiqué en date du 29 novembre 2020, dénonce la légèreté des mobiles avancés par le procureur de la République à l'endroit des deux opposants.

Voici le communiqué :

ALLIANCE NATIONALE POUR LE CHANGEMENT

AN C

367, Rue Koutimé, Quartier Bè-Kamalodo – 06 BP 6123 Lomé 06
– Tél. : +228 22 41 20 89 – Lomé, Togo – www.anctogo.com –
secgen@anctogo.com

N° 20-155/ANC/ BN-SG

Communiqué de presse.

L'ANC exige la libération immédiate

de Mme Brigitte Adjamagbo Johnson et de M. Gérard Yaovi Djossou.

Le samedi 28 novembre 2020, le Procureur de la République auprès du Tribunal de Lomé, Essolizam Poyodi, a rendu public, un communiqué annonçant les interpellations de Mme Brigitte Kafui Adjamagbo Johnson et de M. Gérard Dodji Yaovi Djossou, membres de la Dynamique Mgr Kpodzro.

Selon les explications du Procureur qui se réfère à des

documents « découverts » lors de perquisitions opérées dans leurs domiciles respectifs, les deux personnes interpellées seraient impliquées dans la préparation d'une tentative de déstabilisation du pays.

Il y a lieu de relever la légèreté des arguments invoqués par le Procureur Essolizam Poyodi, qui est coutumier du fait. En effet, l'ANC connaît bien les méthodes arbitraires du Procureur Essolizam Poyodi, pour les avoir subies, dans l'affaire des incendies des marchés de Kara et de Lomé. Ses accusations ne sont jamais fondées sur des preuves sérieuses. L'ANC dénonce l'usage des mêmes méthodes et exige la libération immédiate des personnes interpellées et détenues.

L'ANC rappelle que dans l'affaire des incendies de Kara et de Lomé, les méthodes arbitraires du Procureur Essolizam Poyodi se sont traduites par l'interpellation de plus d'une dizaine de personnes dont l'une d'entre elles, Etienne YAKANOU, agonisant mais privé de soins, trouvera la mort entre les mains de la gendarmerie nationale. Les personnes interpellées resteront en détention pendant cinq ans, sans que le Procureur ait pu produire la moindre preuve de leur culpabilité.

Aujourd'hui, bien que libérées depuis deux ans, ces personnes demeurent toujours inculpées et sous contrôle judiciaire. Le Président de l'ANC dont le contrôle judiciaire a été levé à la faveur du dialogue de 2018, demeure toujours inculpé, sept ans après le démarrage de la procédure, sous les auspices du Procureur Essolizam Poyodi. C'est dire l'état calamiteux de l'institution judiciaire togolaise.

L'ANC exige la libération immédiate de Mme Brigitte Kafui Adjamagbo Johnson, de M. Gérard, Dodji Yaovi Djossou et de toutes les personnes interpellées et détenues dans cette affaire de tentative de déstabilisation du pays.

Fait a`Lomé, le 29 novembre 2020 Pour le Bureau National,

Le Vice-président

Patrick LAWSON-BANKU